

Fiche technique Sécurité aux manifestations d'athlétisme

(sur installations d'athlétisme Stade/Salle)

Aspects de la sécurité pour les juges de concours et juges-arbitres engagés

1. Principes pour la prise de contrôle de l'installation

- À la prise de contrôle, le chef de l'installation contrôle sur le terrain de compétition si filet, planche d'appel et lancement/appel sont OK et ont déjà été contrôlés par le JA. Contrôler aussi si toutes les dispositions de protection (secteurs de sécurité, couvertures de protection etc.) sont en place. En cas de pluie, il faut accorder une attention particulière aux zones d'élan glissantes ou „flaques“ et/ou cercles de lancement ainsi qu'au glissement des disques sur l'herbe. Est-ce que balais, aspirateurs, chiffons secs, etc. sont à portée de main ? Est-ce que des barrières sont installées pour arrêter les disques ?
- En fonction du concours, les athlètes sont conduits du Callroom sur l'emplacement ou le chef de l'installation (ou une personne désignée) vient les chercher au Callroom ou les athlètes se rendent à une heure définie eux-mêmes sur l'emplacement. Il faut être particulièrement prudent en traversant les installations et la piste (les athlètes en compétition sur les emplacements / la piste ont clairement la priorité).

2. Échauffement sur le terrain de compétition

- Avant le début de la compétition, chaque concurrent a généralement le droit de faire 2 essais d'échauffement.
- Une fois le concours commencé, les compétiteurs non plus le droit (aussi pour des raisons de sécurité) pour s'exercer (non-respect = après réprimande, JA sanctionne avec un avertissement):
 - d'utiliser la piste d'élan ou la zone d'appel,
 - d'utiliser les perches ou de continuer à s'exercer avec les engins de compétition (à côté de l'installation),
 - de quitter le terrain de compétition (sans s'annoncer partant au chef de l'installation).

3. Déroulement du concours

- a) Faire mesurer les distances (sans que des engins ne soient utilisés ou qu'on prenne son élan avec tempo).
- b) Laisser faire les sauts / lancers d'échauffement sous surveillance du jury du concours et en tenant compte de „Sécurité avant tout“. Ensuite demander les hauteurs de sauts initiales et les noter sur la feuille de concours.
- c) Quelques minutes avant le début du concours, faire l'appel dans l'ordre tiré au sort.
- d) JC : observer lancer/saut, marquer le point d'impact avec une fiche et déposer les engins au bord du secteur.
- e) Surveiller l'exécution correcte du lancer/saut et que l'athlète revienne correctement le long de l'installation ou récupère correctement l'engin en dehors du secteur.
- f) Après le lancer/saut, l'installation n'est libérée qu'au moment où tous les juges/aides se trouvent en dehors de l'installation. Ce n'est qu'à ce moment que le suivant est appelé (par ex. «Huber – se prépare Müller»).

4. L'inconduite en matière de sécurité est sanctionnée

Est considéré comme inconduite, si un athlète (ou des journalistes)

- ne suivent pas les directives du chef des installations / JC
- enfreint délibérément les consignes de sécurité
- s'oppose aux directives du chef de l'installation ou de son représentant.

Niveau de sanction 1: valable en cas de mauvaise conduite: traiter immédiatement et souligner les points liés à la sécurité.

Niveau de sanction 2: si l'instruction n'apporte rien, faire venir l'arbitre, qui peut à la rigueur donner un carton jaune aux athlètes (et journalistes), puis un rouge.

5. Contrôles impératifs par les juges-arbitres

Les juges-arbitres contrôlent avant le concours les installations dans leur domaine de responsabilité et exigent impérativement les éventuelles améliorations nécessaires / changements. De plus ils prennent contact avec le chef respectif de l'installation avant le premier concours de la journée et discutent avec chacun de manière ciblée les problématiques de sécurité de „leur“ installation.

6. Interruption des concours

Si pour des raisons de sécurité (orage/grêle, vent/tempête, brouillard/neige ou un changement de sécurité sur l'installation de concours) un concours doit être interrompu ou même annulé, cette **annulation** est décidée **par le (chef) juge-arbitre** en accord avec la direction de concours. En cas d'orage/tempête il faut accorder une attention spéciale aux cages de disque & marteau ainsi qu'aux poteaux du saut à la perche et à la rigueur les descendre.

En cas d'annulation en cas de force majeure, l'organisateur n'est pas fautif et n'est pas tenu de rembourser les éventuelles finances d'inscription.

Astuce pour JA:

En cas de doute réagir à temps et interrompre le concours et ensuite à la rigueur – s'il n'y a pas d'amélioration dans un laps de temps raisonnable – ordonner l'interruption.

7. Règles de sécurité valables dans les règlements suivants:

- IWR / World Athletics Rules: Annexe 1
- RO Annexe 8 (spécialement lancer du marteau)
- Éventuelles directives techniques sur la compétition ainsi que les concepts d'urgence existants